

MAIRIE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 février, à 19 h 30, le Conseil municipal d'ALBON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe BECHERAS, Maire.

Date de la convocation : 15 février 2021. Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 16

Présents : Mmes ROUMEAS Raphaëlle, AIME Christine, PONTUS Anne-Marie, BRUNET Agnès, CHOMEL Marie-Laure, ALLEON Christiane, JOUFFROY Jessica, VASSY Céline,

Mrs BECHERAS Philippe, DELAUNAY Jean, MONNIER Yves, EUVRARD Julien, GUILLERMIN Serge, FOURNIER Charlie, SERIGNE Pascal, FOURT Romaric.

Absents: Mmes OTTOGALLI Stéphanie et CHALEAT Céline, Mr DECORME Didier.

Mme Raphaëlle ROUMEAS a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Information de l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- Décision N°2020-31 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis 337 rue Franco Borga, cadastré parcelle E 18 d'une superficie totale de 930 m²,

Décision N°2020-32 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis 145 rue des Hauts de St Romain, cadastré parcelle D 1862 d'une superficie totale de 1 420 m²,

- Décision N°2021-01 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis 365 rue Franco Borga, cadastré parcelle E 28 d'une superficie totale de 202 m²,

Décision N°2021-02 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis 412 rue Franco Borga,, cadastré parcelles E 1271, E 1272 et YH 99 d'une superficie totale de 168m².

Ensuite à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du retrait de 2 points de l'ordre du jour. Il s'agit de la demande de subvention (DETR) pour le projet d'extension des services techniques, ainsi que du choix du prestataire pour ce projet. Le délai pour déposer la demande de DETR étant très court, il ne nous permet pas d'avancer sur ce projet dans de bonnes conditions. Nous n'avons pas pu obtenir l'ensemble des éléments nécessaires pour pouvoir délibérer sur ces points. La réflexion sera donc engagée sur ce projet dans le courant de l'année.

<u>Délibération 05 / 2021 : Travaux de mise aux normes électriques au Restaurant La Poule Noire : demande de fonds de concours « Commerce »</u>

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux de mise aux normes « électricité » sont nécessaires au restaurant La Poule Noire.

En effet, les derniers contrôles réglementaires effectués sur ce bâtiment ont fait ressortir des anomalies.

En tant que propriétaire du bâtiment, la Commune doit prendre en charge ces travaux.

Le montant estimatif des travaux est fixé à : 2 546 € HT soit 3 055,20 € TTC.

Ces travaux s'inscrivent dans l'objectif de la Commune d'améliorer son parc locatif commercial.

Monsieur le Maire rappelle également le dispositif « fonds de concours Commerce » mis en place par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche. Ces travaux faisant partis des travaux éligibles pour ce dispositif, il propose de demander la subvention auprès de la Communauté de Communes.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** :

- de demander la subvention (taux habituel de 30%) auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pour les travaux de mise aux normes électrique du Restaurant La Poule Noire (la Commune étant propriétaire du bâtiment).

<u>Délibération 06 / 2021 : Avis sur demande d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un projet de centrale de valorisation énergétique à partir de biomasse de la société SAICA PAPER EL</u>

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société SAICA PAPER EL, sise 573 Route des Ortis à LAVEYRON, a déposé auprès des services de la Préfecture une demande d'autorisation environnementale (au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ayant pour objet la réalisation d'un projet de centrale de valorisation énergétique à partir de biomasse, de réaménagement de son parc de matières premières et de modernisation de ses lignes de préparation de pâte à papier.

Cette demande est soumise à une enquête publique d'un mois qui se déroulera du mardi 9 février 2021 au lundi 15 mars 2021 inclus en mairie de LAVEYRON.

La discussion s'engage entre les membres de l'assemblée qui s'interrogent sur les répercussions environnementales de ce projet.

Le dossier manque de clarté sur ce point et leur parait très flou sur les conséquences. Trop d'interrogations persistent concernant les rejets de fumées et de particules dans l'air.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Séance clôturée à 19h50.

Le Maire,

Philippe BECHERAS